

# VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

# VOIR PLAN 5b

## LEGENDE

- Limite communale
- — — — Courbes de niveau
- - - - - Limite de zone
- [Circles] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- [Cross-hatch] Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- \*\*\* Elément du paysage (alignements végétaux) à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ◆◆◆◆ Elément du patrimoine (mur) à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ⊕ Mare à préserver au titre de l'article R.151-49 du Code de l'Urbanisme
- ⊗ Elément du patrimoine (puits) à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Section de voie sur laquelle tout nouvel accès direct "automobile" est interdit
- [Grey] Secteur dans lequel la délivrance du permis de construire est subordonnée à la démolition des bâtiments désignés au plan en application de l'article L.151-10 du Code de l'Urbanisme
- [Red] Bâtiments à démolir au titre de l'article L.151-10 du Code de l'Urbanisme
- [Grid] Partie visible sur un autre plan
- UM** Zone urbaine mixte
- 1 AU<sub>h1</sub>** Zone à urbaniser de suite à vocation d'habitat soumise à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- 1 AU<sub>h2</sub>**
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- NL** Secteur naturel à vocation de loisirs de plein air

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX  
 Téléphone : 03.44.45.17.57  
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Fax : 03.44.45.04.25  
 contact@urbaservice.fr

## Commune de LA DRENNE Secteur de l'ancienne commune LE DELUGE

# PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION  
Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :  
11 JUIL. 2018

5c

**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e